

NEUVIÈME ANNÉE. VOLUME XVII, No 10.

Samedi, 7 Mars 1891.

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

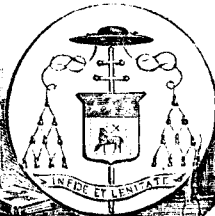
Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an : \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1448, B. P.



IMPRIMERIE ANT. ROBERT

Livres, Factums, Pamphlets, En-Tetes de Compte,
Cartes d'affaire, Lettres Funéraires, etc.

SPÉCIALITE : Ouvrages pour fabriques, collèges, couvents, souvenirs d'ordination, images lumineuses, etc. Exécutés promptement et à bas prix.

191 et 193. RUE ST-URBAIN, MONTREAL.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

de 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9.30 " "

VIGNOBLES CANADIENS

Comté d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.
SANDWICH. ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang).

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826.

WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

13 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRÈRES,

No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte à l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montréal.

QUERY FRÈRES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

NOUVEAUX RESSORTS DE PORTE "ECLIPSE"

Ferment les portes même les plus lourdes sans bruit. RASOIRS du Surveyor garantis, prix \$1.25. SERBURES de sûreté. CLANCHES en cuivre ou en bronze. CADENAS inrochetables. VERROUX, etc. COUTELLERIE. ARGENTERIE, PATINS, etc., chez

L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097 RUE NOTRE-DAME.

PERRAULT ET MESNARD.

ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boîte 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

FONDERIE DES ARTISANS

FONDEE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises, Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clotures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourrelles, Balcons. Parterres, etc., etc.. Clotures pour Cimetières, etc., etc.

120, RUE ANNE, - MONTREAL

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE	8	MARS	— St-Patrice à Montréal.
MARDI	10	"	— Ste-Anne du Bout de l'Isle.
JEUDI	12	"	— St-Damien.
SAMEDI	14	"	— St-Joseph à Montréal.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	8	Février	— 4e DU CARÈME, 2 cl., s. (Sol. S. J.)
LUNDI	9	"	— Ste-Françoise, Veuve, d.
MARDI	10	"	— S. 40 Martyrs, sem.
MERCREDI	11	"	— De la Férie.
JEUDI	12	"	— S. Grég. 1er., P. D., d.
VENDREDI	13	"	— P. S. de N. S. J. C., d. m.
SAMEDI	14	"	— De la Férie.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Bon Pasteur. — Lundi 9, visite pastorale.

Couvent d'Hochelega. — Samedi 14, ordination.

Eglise St-Joseph, rue Richmon 1. — Dimanche, après vêpres, ouverture de la dévotion des sept dimanches, consacrés à honorer les douleurs et les sept allégresses de St-Joseph, ces exercices se font pendant sept dimanches consécutifs.

Samedi, 14, ouverture des quarante heures, grand'messe à 9½h. complies à 2h. prière et amende honorable à 7h. p. m.

Dimanche, 15, messes basses à 5¼, 7, 8 et 9 heures, grand'messe à 10h. vêpres à 3h. prière et amende honorable à 7h.

Lundi, 16, messes basses à 5¼, 6, 7 et 8 heures, grand'messe à 9½h.

St-Louis à Montréal. — Dimanche, 8, bénédiction du soubassement par Mgr l'archevêque de Montréal.

St-Vincent de Paul à Montréal. — Dimanche, 8, bénédiction d'un tableau à 7h. du soir, par Mgr l'archevêque de Montréal.

Asile St Jean de Dieu. — Dimanche, 8, bénédiction de l'asile par Mgr l'archevêque de Montréal à 3h.

DIMANCHE, 8. — Solemnité du Titulaire de St-Joseph à Montréal, Chambly, Huntingdon, Les Cèdres, La Rivière des Prairies et Lanoraie.

La Semaine Religieuse de Montréal

Rédaction : { M. l'abbé J. M. Emard.
 { M. l'abbé P. N. Bruchési.

Administration : M. l'abbé W. C. Martin, Archevêché de Montréal.

Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. Toute personne qui fera parvenir le prix de cinq abonnements d'un an aura droit à la SEMAINE RELIGIEUSE pendant toute l'année 1891. Ceux des abonnés qui désirent une série complète des huit années de la SEMAINE RELIGIEUSE, peuvent s'adresser à cet effet au directeur, à l'Archevêché. Prix : \$8.00.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

Le DIRECTEUR.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

9^{me} Année.

SAMEDI, 7 MARS 1891.

Vol. XVII, No 10.

SOMMAIRE :

I. Quatrième dimanche du carême. — II. Lettre pastorale de Monseigneur l'archevêque de Montréal à son diocèse, suite et fin. — III. Je me confesserai plus tard. — IV. Circulaire de Monseigneur l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse. — V. Itinéraire de la visite pastorale de 1891, pour le diocèse de St-Hyacinthe. — VI. Chronique.

QUATRIEME DIMANCHE DU CAREME

« Jésus ne se fiait point à eux, parce qu'il les connaissait tous et qu'il n'avait pas besoin qu'on lui rendit témoignage d'aucun homme. (S. Jean, II). »

I. Notre Seigneur nous connaît tous ; l'Évangile d'aujourd'hui l'atteste positivement. Il nous connaît chacun en particulier ; il sait ce qu'il y a en nous ; il lit dans notre conscience ; il plonge dans la profondeur de notre cœur ; vérité terrible pour ceux qui n'ont pas le cœur droit ; puisqu'en obligeant le Seigneur à se méfier d'eux, ils perdent la grâce. Mais vérité douce et encourageante pour les hommes de bonne volonté qui marchent droitement dans la voie de Dieu ; puisqu'ils sont assurés que Dieu les connaît ; et dès lors ils vivent avec sécurité sous l'œil de la Providence. David ne se borne point à admirer le Seigneur dont les regards sont constamment ouverts sur les enfants des hommes ; il s'écrie : De mon côté, j'aurai également les yeux tournés vers le

Seigneur ! Assurément, celui-là ne tombera jamais dans la négligence qui, sachant que Dieu le regarde toujours, ne cesse pas lui-même de toujours regarder Dieu. Ce regard attentif est semblable à celui du navigateur qui reste attaché sur la boussole ; il indique le point qui nous dirige, nous attire et nous protège. Le point sublime, c'est Jésus-Christ ; et suivre Jésus-Christ, c'est marcher dans la lumière.

II. Je vous enseignerai, dit le prophète Michée, ce qui vous est utile et ce que le Seigneur demande de vous. Il demande que vous marchiez en sa présence avec une attention respectueuse et vigilante. Cette parole sainte résume les règles de la sagesse. Aussi le Seigneur dit-il à Abraham, le patriarche de tous les saints : Marchez en ma présence et soyez parfait ! Il est évident, d'après l'Écriture, que Dieu considère tout ce qui est sous le ciel ; il observe nos voies et nos démarches ; il compte nos pas ; il soule vos pensées ; il éclaire tous les actes de notre vie ; ses yeux, dit Job, sont plus lumineux que le soleil ; il pénètre les choses les plus profondes et les abîmes les plus cachés. Car, ajoute saint Paul, Dieu n'est pas loin de chacun de nous ; c'est en Lui que nous vivons, que nous nous mouvons et que nous subsistons.

Heureux l'homme qui vit en union avec le Seigneur ; jamais il ne s'égarera, parce que Dieu le conduit. Jamais il ne s'affaiblira, parce que Dieu le fortifie. Jamais il ne mourra, parce que son cœur est en Dieu et Dieu est dans son cœur.

LETTRE PASTORALE

DE

MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

A SON DIOCESE

A l'occasion de son retour de Rome.

(Suite et fin).

Une autre cause qui ne saurait vous être moins chère, si même elle ne vous touche pas encore de plus près, est

celle de la Vénérable Mère Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve d'Youville, fondatrice et première supérieure de la communauté des sœurs de la Charité, établie à Montréal.

La servante de Dieu naquit à Varennes le 15 octobre 1701, et mourut à Ville-Marie, au milieu de la congrégation qu'elle avait fondée, le 23 décembre 1771.

Devenue veuve après quelques années de mariage, elle se fit servante des pauvres, en attendant de fonder un institut destiné à les recueillir ; toute sa vie, elle donna l'exemple des vertus les plus sublimes ; une confiance inébranlable dans la Providence au milieu des délaissements, des fléaux et des croix ; une soumission parfaite à la volonté de Dieu dans les revers comme dans les succès ; un courage invincible dans les difficultés d'une œuvre naissante, et par-dessus tout une charité généreuse et universelle envers les malheureux, surtout les plus petits et les plus délaissés : tel est en résumé le portrait que nous trace de cette femme admirable l'historien de sa vie. Objet constant d'une protection visible de la part de Dieu, elle eut la gloire de fonder un institut de charité auquel elle donna en héritage, avec sa fortune, son esprit et son cœur.

Cet esprit tout de générosité, de dévouement et de sacrifice, s'est transmis en effet à la congrégation qui lui doit l'existence et dont elle-même forma les premières religieuses ; il s'est fidèlement conservé jusqu'à nous, si bien qu'après de longues années, vous êtes encore les témoins du bien immense qu'accomplissent chaque jour les Sœurs Grises.

C'est à la suite d'un long et minutieux procès dit d'*information* fait devant Nous, et dont le dossier a été à Rome l'objet de l'étude la plus sévère, que la Sacrée Congrégation des Rites a, le 27 mars de l'année 1890, sur les instances du postulateur, M. l'abbé Captier, prêtre de Saint-Sulpice, décidé que le décret d'introduction de la cause devait être signé ; le Souverain Pontife a daigné confirmer cette

décision en signant le décret de sa propre main le 28 avril de la même année : dès lors, la servante de Dieu, Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais recevait le titre de VENERABLE.

Nous devons mentionner encore N. T. C. F., le nom d'un serviteur de Dieu qui a été mêlé aux premières origines de Ville-Marie, la naissance de cette ville ayant été même en grande partie le fruit de son zèle et de sa piété.

Il y a 250 ans que Monsieur Jean-Jacques Olier, fondateur et premier supérieur de la communauté de St-Sulpice a travaillé, de concert avec d'autres personnes pieuses, à jeter sur les rives du St-Laurent, les fondements d'une cité sous les auspices et le nom de la Vierge Immaculée.

Depuis lors, les prêtres de cette Compagnie se sont dévoués dans cette ville et ce diocèse, au service de la religion et au soin des âmes, en même temps que dans le petit et le grand séminaire de Montréal, ils s'appliquent à former à la vertu et aux sciences les jeunes gens, et particulièrement ceux que leur vocation appelle au sacerdoce.

La vie de M. Olier, le souvenir de ses œuvres, sa réputation de sainteté qui s'est conservée parmi nous, les faveurs mêmes obtenues par son intercession, font actuellement l'objet d'une première enquête devant l'Ordinaire ; les pièces en seront ensuite transmises à la Sacrée Congrégation des Rites, pour qu'elle décide s'il y a lieu d'introduire la cause de béatification du serviteur de Dieu.

Sans aucun doute, N. T. C. F., votre esprit de foi vous fera désirer ardemment de voir conduire à bonne fin de si grandes choses, qui intéressent à la fois l'honneur de l'Eglise et de notre patrie, le bien de vos âmes, et la gloire particulière des pieux personnages dont Nous venons de parler.

Vous demanderez à Dieu de glorifier sur cette terre ses serviteurs, afin qu'il manifeste une fois de plus combien il est admirable dans ses Saints : *Mirabilis Deus in Sanctis suis*. S'il est absolument défendu de prévenir le jugement de l'Eglise en leur rendant un culte public qu'elle n'autorise

pas encore, il vous est permis cependant de les honorer de votre confiance, et de les prier en votre particulier, afin d'obtenir par leur puissante intercession auprès de Dieu, les faveurs que vous pouvez désirer.

Vous vous appellerez surtout que leur vie doit vous servir de modèle : *Sanctorum vita ceteris est vivendi forma.* (S. Amb), et que votre fidélité à marcher sur leurs traces, dans les voies de la justice et de la sainteté, est le plus bel éloge que vous puissiez offrir à leur mémoire.

Enfin, N. T. C. F., au nombre des questions spéciales à notre diocèse dont Nous avons entretenu le Saint-Siège, il en est une que Nous voulons vous communiquer sans plus de retard.

En vertu d'un Bref Apostolique du treize mai 1836, Mgr Ignace Bourget, notre prédécesseur de pieuse et vénérée mémoire, exécutant un projet conçu par le premier évêque de Montréal, Mgr J. J. Lartigue, établissait le 21 janvier 1841, le Chapitre canonial de la Cathédrale St-Jacques-le-Majeur, qui s'est maintenu selon la fin de son institution jusqu'à ces dernières années.

Malheureusement, l'état de gêne dans lequel, par le malheur des temps, la corporation épiscopale s'est trouvée jetée dès le commencement de notre épiscopat, ne Nous a pas permis de combler les vides qui se sont de temps à autre produits au sein du chapitre ; et Rome avait jugé qu'il fallait pour le rétablir attendre un moment plus favorable.

Dans notre dernier voyage nous avons de nouveau exposé la situation au Saint-Siège et, sur notre demande, N. S. P. le Pape a bien voulu ordonner que le Chapitre de notre Cathédrale fût dès maintenant rétabli sur ses anciennes bases, n'apportant à l'ensemble de ses constitutions que des modifications d'ordre secondaire. En conséquence, pour obéir aux ordres du Siège Apostolique et satisfaire en même temps notre propre désir, Nous allons sans délai procéder à la réorganisation du Chapitre.

Ceci Nous amène tout naturellement, N. T. C. F., à vous

dire un mot de l'œuvre de notre Cathédrale ; et si Nous en parlons aujourd'hui, ce n'est pas pour en démontrer la nécessité ou l'urgence, puisque, sur ce sujet il n'y a qu'une manière de penser parmi vous. En effet, tous vous reconnaissez que l'achèvement d'un édifice depuis si longtemps commencé, et qui intéresse le diocèse tout entier, s'impose maintenant, et qu'il faut à tout prix prendre les moyens de l'accomplir aussitôt que possible. Mais Nous voulons reconnaître la générosité avec laquelle vous y avez jusqu'à présent contribué ; Nous voulons aussi vous dire que, si votre piété ne se dément pas, si les espérances que vous avez fait naître en Nous ne sont pas déçues, si vous voulez encore faire quelques sacrifices devenus plus faciles, la Cathédrale de Montréal, construite par les catholiques de ce diocèse, pourra dans un avenir assez prochain être ouverte au culte, et restera comme le monument impérissable de votre foi et de votre piété.

Qu'il Nous soit permis d'offrir ici le témoignage public de notre reconnaissance à tous ceux qui ont eu la généreuse idée de Nous faire, à l'occasion de notre arrivée, une si magnifique offrande, comme don de joyeux retour d'un père au milieu de sa famille.

Nous ne voulons pas N. T. C. F., terminer cette Lettre sans vous exprimer avec quelle satisfaction Nous avons entendu bien souvent apprécier à l'étranger l'ordre de choses existant en cette province.

Quand il lui a plu, à la suite d'événements douloureux, de nous faire passer sous l'égide de l'empire britannique, la divine Providence ménagea admirablement toutes choses de manière à nous assurer une existence nationale et religieuse aussi complète qu'il fût alors permis de l'espérer. A l'ombre du drapeau qui nous abrite, pour nous protéger plutôt que pour nous dominer, nous jouissons d'une liberté précieuse, sanctionnée par des traités solennels, et qui nous permet de conserver intacts nos lois, nos institutions, notre langue, notre nationalité, et par-dessus tout notre sainte Religion.

C'est par suite de cette liberté sacrée et inviolable que les pères de famille donnent à leurs enfants une éducation chrétienne dans les maisons de leur choix ; que le pays a pu en peu de temps se couvrir d'édifices religieux ; que les œuvres paroissiales et autres se fondent, se développent et prospèrent sans entrave ; que la construction des églises, la propriété et l'administration des biens de fabrique, placées sous la protection des lois, ne souffrent cependant aucun contrôle odieux ; enfin que l'Église, indépendante dans son action peut comme il lui plaît, déployer la majesté et les pompes de son culte.

Voilà, N. T. C. F., des avantages précieux, propres à notre pays, que nos voisins eux-mêmes ne partagent pas, et dont vous devez estimer d'un grand prix la conservation.

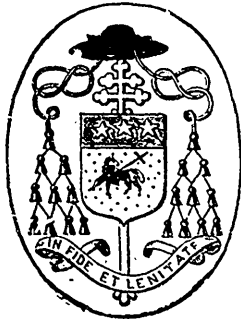
Ces biens, vous avez pu les posséder jusqu'ici grâce à l'action de la divine Providence qui veille sur la mission de notre peuple ; grâce aussi à la bienveillance d'un pouvoir qui les accordait volontiers en retour des sentiments et des actes de loyauté parfaite dont vous n'avez cessé de lui offrir l'hommage légitime.

Puissions nous N. T. C. F., rester fidèles à nos traditions et à nos devoirs sous ce rapport, pour ne pas exposer notre patrie à perdre, dans une grande mesure, ce qui lui est si favorable, et fait à juste titre l'admiration des catholiques dans les autres pays.

Nous prions le Seigneur par l'entremise de son Auguste Mère, de répandre sur vous tous, N. T. C. F., ses grâces abondantes, et Nous vous transmettons du fond de notre cœur la bénédiction toute paternelle qu'il a plu à Sa Sainteté Léon XIII de Nous accorder avec bienveillance pour nos diocésains.

Sera la présente Lettre Pastorale, avec les deux décrets qui la suivent, lue et publié au prône des églises paroissiales et autres où se fait l'office public, et au Chapitre de toutes les Communautés Religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donnée à Montréal, le quinze février mil huit cent quatre-vingt-onze, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier.



† EDOUARD-CHS,

Arch. de Montréal.

Par Mandement de Monseigneur,

J. M. EMARD, Ptre,

Chancelier.

JE ME CONFESSERAI PLUS TARD

Une lettre reçue de l'hôpital St-Pierre, Olympia, Territoire de Washington, raconte le fait suivant :

Un jour, nous arrive un patient, jeune homme encore plein de force car il n'était malade que depuis quatre jours. Il était âgé de vingt cinq ans. Quand sa garde-malade lui demanda ce qui le concernait pour l'inscrire sur le registre, il dit qu'il n'appartenait à aucune religion, qu'il n'avait jamais été baptisé. Après les premiers traitements pour combattre la fièvre, il se trouva mieux et sa garde-malade le crut guéri. Le lendemain, son pouls était à l'état normal, on lui disait qu'il avait dû passer une bonne nuit puisqu'il était sans fièvre. Ah ! ma sœur dit-il je suis loin d'avoir passé une bonne nuit. Je n'ai pu fermer l'œil à cause du mensonge que je vous ai fait hier. Je croyais qu'en vous disant que j'étais catholique, vous alliez fortement m'engager à me confesser ce que je ne voulais pas faire. J'avais hâte de vous détromper. Oui je suis catholique ; je me confesserai. Il y a quatre ans que je n'ai pas fait mes Pâques, mais sitôt que je pourrai me rendre à l'église, je m'acquitterai de ce devoir.

Le prêtre vint le visiter plusieurs fois ; notre jeune homme ne voulut pas se confesser, disant qu'il le ferait quand il pourrait se lever et aller à la chapelle. Hélas ! il ne savait pas que la mort était si proche !

Monsieur le curé fut obligé de s'absenter pour assister à un synode tenu à Tulalip, petit village indien. Suôt qu'il fut parti avec tous les prêtres des paroisses environnantes, voilà que l'état de notre pauvre malade s'aggrave à tel point que le danger paraît bientôt imminent. Dès qu'il en est averti, l'infortuné demande instantment le prêtre. Sur le champ on télégraphie à trois endroits différents, Covolita, Portland et Yakima, nous ne pouvions faire plus ; tout fut inutile. Les prêtres étaient à Tulalip où nulle dépêche ne pouvait parvenir à temps. En attendant le résultat de nos démarches, il récitait tout haut des actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition avec une ferveur touchante.

Quand il fallut, le soir, lui dire que tous les bateaux et tous les trains étaient arrivés et qu'il n'y avait pas de prêtre, rien ne peut exprimer sa consternation. Il se mit à s'accuser de ses péchés tout haut et à demander pardon à ceux qui l'entendaient. Il se recommandait aux assistants et les engageait à se confesser au plus tôt. Il implorait à grands cris la miséricorde de Dieu et invoquait l'assistance de la sainte Vierge d'une manière à faire verser des larmes à tous ceux qui l'entouraient.

On avait mandé en toute hâte ses frères, mais eux aussi arrivèrent trop tard et il dut faire ce nouveau sacrifice. O mon Dieu ! s'écriait l'infortuné moribond, je meurs et je n'ai pas vu mes frères. Ah ! dites leur de ne point différer leur confession, de ne pas imiter ma négligence.

Pais il recommençait à prier : mon Dieu ! mon Dieu, miséricorde ! par le très précieux sang de mon Jésus. O Marie, ma bonne mère, priez... priez, pour moi. saint Joseph ! saint ange Gardien assiste moi. Et il s'éteignit ainsi sans perdre connaissance jusqu'à son dernier soupir. Personne ne pouvait retenir ses sanglots.

Ses frères arrivèrent enfin et pleurèrent beaucoup au récit de ses derniers moments. Ils reçurent, là, dans la chambre funèbre le message fidèlement transmis du mourant et ils s'empressèrent d'exécuter ses dernières volontés.

Tous deux s'approchèrent de la table sainte aux funérailles de

leur frère qui eurent lieu à l'église paroissiale et tous les malades catholiques se confessèrent dès que le prêtre fut de retour.

CIRCULAIRE

DE

MONSIEUR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

AU

Clergé de son diocèse

(Extraits).

} Archevêché de Montréal,
23 février 1891.

TRIDUUM.

« Dans ma dernière Lettre Pastorale, j'ai promu le Décret Apostolique accordant à la servante de Dieu Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, Veuve d'Youville, le titre de Vénérable. Il importe de célébrer avec quelque solennité un événement qui nous intéresse tous à un si haut degré. Ainsi, dans toutes les maisons des Sœurs Grises, on fera, pendant trois jours, des prières publiques d'actions de grâces ; les exercices de triduum pourront avoir lieu, soit dans la chapelle de la communauté, soit dans l'église paroissiale ; il sera permis de donner chaque jour le salut du T. S. Sacrement, et de faire une instruction. Toutefois, il faudra bien se garder de donner à la servante de Dieu d'autre titre que celui de Vénérable que l'Eglise lui a décerné.

En vertu d'un indult du 13 juin 1886, j'accordais une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, à toutes les personnes résidant dans les différentes maisons des Sœurs Grises, ainsi qu'aux fidèles des paroisses où se trouvent ces maisons, et qui prendront part aux exercices du TRIDUUM. »

OEUVRE DES AMES DU PURGATOIRE.

« Dans une circulaire précédente, m'appuyant sur une lettre de la Propagande du 27 janvier 1890, j'ai supprimé dans ce diocèse

l'œuvre des âmes du Purgatoire et de la conversion des Infidèles ; je viens de recevoir de la même congrégation une nouvelle lettre dont voici le texte même :

Roma 1 feb. 1891.

Illme et Rme Domine.

Provisio ab Amplitudine Tua adoptata qua pium opus in ista diœcesi jam constitutum ad Missarum eleemosynas colligendas pro animabus in Purgatorio degentibus, ut præsertim a Missionariis in Palestina ad laborantibus celebrarentur, suspensum fuit : ab hac sacra congregatione plene probatur. Tolerandum enim minime est ut viri sæculares huic pio operi præfecti debitam ecclesiasticæ auctoritati venerationem ac obedientiam præstare detrectent. Ex hac namque debiti ordinis inobservantia plura sequerentur mala ; et ut aliquid specialiter adjiciam nulla haberetur securitas circa rectam et emosynarum erogationem juxta pii operis finem.

Curet Amplitudo Tua ut provisio jam a Te super hac re adoptata et ab hac sacra congregatione probata ad effectum perducat et ad rem hujus epistolæ tenorem prouti tibi visum fuerit evulgare poteris.

Interim Deum præcor ut te diu sospitem servet.

Amplitudinis Tuæ

Addictissimus uti Frater

Joannes card. SIMEONI, Præfectus.

D. Archieps. Tyren. Secr.

« Comme vous le voyez, la suppression de cette œuvre est pleinement approuvée, et je ne puis que confirmer la mesure que j'ai prise ; je déclare en outre que l'almanach des âmes du Purgatoire, publié à Montréal pour l'année 1891, l'a été sans l'autorisation nécessaire ; pour ces sortes de publications, l'imprimatur doit être obtenu chaque fois. »

† EDOUARD-CHS,
Arch. de Montréal.

ITINERAIRE DE LA VISITE PASTORALE DE 1891.

Pour le diocèse de St-Hyacinthe.

1.	St-Pierre de Sorel.....	30	31	Mai	1	Juin
2.	St-Joseph ".....	1	2			"
3.	Ste-Anne ".....	2	3	4		"
4.	St-Robert.....	4	5	6		"
5.	Ste-Victoire.....	5	7	8		"
6.	St-Ours.....	8	9	10		"
7.	St-Roch.....	10	11	12		"
8.	S.-Antoine.....	12	13	14		"
9.	St-Denis.....	14	15	16		"
10.	St-Charles.....	16	17	18		"
11.	St-Marc.....	18	19	20		"
12.	St-Mathieu de Belœil.....	20	21	22		"
13.	St-Hilaire.....	22	23	24		"
14.	St-Mathias.....	24	25			"
15.	Notre-Dame du Richelieu.....	25	26	27		"
16.	Ste-Marie de Monnoir.....	27	28	29		"
17.	St-Michel de Rougemont.....	29	30			"
18.	St-Jean-Baptiste.....	30	1	2		Juillet
19.	St-Damase.....	2	3	4		"
20.	Ste-Madeleine.....	4	5	6		"
21.	La Présentation.....	6	7	8		"
22.	St-Thomas d'Aquin.....	8	9			"
23.	Notre-Dame du Rosaire.....	9	10			"

CONSULTATIONS

1^o Quelle est l'obligation de l'oraison de *Memento Ordinarii* ?

REP. Cette obligation est la même que pour les autres oraisons de la messe.

2^o Un vicaire appelé à changer de poste, perd-il en recevant sa

lettre de nomination, la juridiction dans la paroisse qu'il doit quitter ? Il s'agit uniquement du diocèse de Montréal.

Rep. Non ; en règle générale cette juridiction du vicaire ne cesse que lorsqu'il a définitivement quitté la paroisse où il exerçait le ministère.

3^e Dans les paroisses où les religieux chargés de l'enseignement n'ont pas de chapelle où ils puissent célébrer la solennité de St-Thomas d'Aquin, cette solennité peut-elle être transférée au dimanche dans l'église paroissiale ?

Rep. Non ; le décret du 30 juillet 1882 qui accorde cette faveur ne mentionne que les maisons d'éducation et nullement les églises paroissiales.

4^e Voici le résumé des prescriptions de la Sainte Congrégation des Rites relatives aux parcelles de la Vraie-Croix.

Toute parcelle de la Vraie-Croix est une *reliquie insignie* (13 janvier 1631 ; 12 avril 1823) ; on ne peut la placer dans le même reliquaire ni l'exposer avec d'autres reliques ; celles de la Passion seules peuvent y être jointes (6 mars 1826 ; 22 février 1847). L'exposition de la relique ne doit pas être trop fréquente ; elle ne peut avoir lieu en même temps que celle du Saint-Sacrement (2 septembre 1741) ; il faut auprès du reliquaire au moins *deux cierges*, l'usage est de porter ce nombre à six (16 mars 1833) ; *in accessu, in recessu, in transitu*, on fait la gémulation ; devant l'autel où la relique est conservée, la gémulation est remplacée par une *profonde inclination de tête* (23 mai 1835 ; 23 septembre 1837).

Il est défendu d'exposer la relique sur le tabernacle (6 septembre 1845). — Pour l'exposition le prêtre revêt le surplis et l'étole rouge, il encense debout la relique *triplici ductu*, avec gémulation avant et après l'encensement ; s'il devait donner la bénédiction avec la Vraie-Croix, il prendrait, après les encensements, et la récitation du verset et de l'oraison *de Cruce*, le voile huméral ; la bénédiction se donne en traçant un signe de croix (31 mars 1821 ; 15 septembre 1837). — A la messe solennelle célébrée devant la relique, celle-ci n'est encensée que *dupplici ductu* et debout : en passant devant elle on fait la gémulation (7 mai 1746), dans les processions, elle est portée sous le baldaquin, nu-tête et avec le voile huméral (6 mai 1826).

CHRONIQUE

NOMINATIONS.

Par décision de Mgr l'archevêque de Montréal,
M. Joseph Churette a été nommé curé de Saint-Bernard à
Lacolle.

* * *

ORDINATION.

Par Mgr l'archevêque de Montréal, à la cathédrale, dimanche,
1 mars.

Diaconat. M. Elzéar Choquette.

* * *

Aujourd'hui fête de S. Thomas d'Aquin, patron des écoles catho-
liques, Mgr l'archevêque a dit la messe à 7½ à la cathédrale, pour
les deux académies attachées à l'archevêché ; tous les professeurs
et leurs élèves et bon nombre de leurs parents assistaient à cette
messe.

* * *

Trois religieuses du Bon Pasteur de Montréal, les sœurs Marie
de la Présentation (Blanchard), Marie des Martyrs (Lemay), Ma-
rie de St-Jérôme, (Desjardins) sont parties dimanche dernier pour
se rendre à Lima, où se trouve une maison de leur ordre.

* * *

Le Pape a reçu lundi dernier de nombreuses félicitations à
l'occasion du 80ème anniversaire de sa naissance. Léon XIII est
né le 2 mars 1810 ; à la mort de Pie IX il fut élevé à la pa-
pauté et fut couronné Pape le 3 mars 1878.

En recevant la visite des membres du Sacré Collège, Sa Sain-
teté a comparé la position et les difficultés de l'Eglise dans les
temps actuels avec la position qu'elle avait aux jours du pape
Grégoire XVI.

Elle est heureuse du progrès de la religion en Angleterre.
Elle a ajouté que si Dieu la laissait vivre jusqu'au jour de son

jubilé sacerdotal, Elle consacrerait une partie des offrandes qu'Elle recevra à la suppression de l'esclavage.

Léon XIII jouit encore d'une santé vigoureuse.

* * *

Le Saint-Père, pour marquer au R. P. Monsabré sa haute satisfaction et lui laisser un témoignage de sa bienveillance spéciale, lui a fait remettre, comme souvenir de sa prédication à Saint-André *della Valle*, un magnifique calice.

Ce précieux calice a été offert à l'éloquent dominicain, le dimanche 8 février, pendant la cérémonie de sa réception à l'Académie des Arcades. Dans le cours de cette séance, Mgr Bartolini, a donné lecture des deux pièces de poésie composées par le Souverain Pontife à l'occasion du deuxième centenaire de la fondation de l'Académie. Le R. P. Monsabré a prononcé un discours de remerciement au quel a répondu Son Eminence le Cardinal Mermillod.

* * *

Le *Monde* de Paris a reçu la dépêche suivante :

Rome 17 février.

Dans la première audience accordée à Mgr Freppel, le Souverain-Pontife a écouté avec la plus grande attention et accueilli avec les plus affectueux égards, mais à titre de renseignements, les observations présentées par Mgr l'évêque d'Angers au sujet des questions actuellement soulevées parmi les catholiques.

Hier soir, dans l'audience de congé, Mgr Freppel aurait été invité par le Saint-Père à adhérer au programme que contient la lettre du cardinal Rampolla, afin que tout l'épiscopat observe la même attitude dans les circonstances présentes.

* * *

Le *Catholic Directory and Ecclesiastical Register*, pour l'année 1891, que viennent de publier MM. Burns and Oates, de Londres, renferme quelques statistiques intéressantes sur les progrès de l'Eglise catholique dans l'empire britannique. Parmi les 6 cardinaux-évêques que compte actuellement le Sacré Collège, figure le nom du cardinal Edward Howard, cousin du duc de Norfolk ; parmi les 48 cardinaux-prêtres, Henry Edward Manning, archevêque

de Westminster, occupe le cinquième rang, et de la liste des 10 cardinaux-diacres, le nom honoré de John Henry Newmann a disparu récemment.

En Angleterre, le cardinal Manning a 14 suffragants ; l'Ecosse, 2 archevêques avec 4 évêques suffragants. Les pairs catholiques des trois royaumes réunis sont au nombre de 41 et les baronnets de 53. Le conseil privé de Sa Majesté compte 9 membres catholiques et la Chambre des communes 70. Parmi ces derniers, 6 représentent des circonscriptions anglaises.

En Angleterre et en Ecosse seulement, les églises et les chapelles régulièrement desservies approchent de 1,300. Les places de culte occasionnelles sont également très nombreuses. Les prêtres ordonnés en activité dans cette île seule sont au nombre de presque 2,800, c'est-à-dire plus du double que lorsque le cardinal Wiseman rétablit la hiérarchie catholique dans le royaume en 1850. La population catholique de tout l'empire est d'environ 10 millions.

Dom Bosco est mort il n'y a que peu d'années. Notre Revue a parlé plus d'une fois de ses éminentes vertus et des œuvres prodigiennes qu'il a accomplies.

Le 8 Mai 1890, les Évêques des deux provinces ecclésiastiques de Turin et de Verceil étaient réunis en assemblée à Turin, sous la présidence de S. É. le cardinal Alimonda.

Son Éminence dit aux prélats avoir l'intention de commencer prochainement le procès ordinaire touchant la vie, les vertus et miracles du Serviteur de Dieu, Dom Jean Bosco, afin de préparer ainsi l'introduction en cour de Rome de la cause de sa béatification.

L'assemblée donna, à l'unanimité, un avis favorable ; et le 4 Juin suivant, Son Éminence commençait, dans la forme canonique, le procès pour l'introduction de la cause de Dom Bosco.

Le tribunal ecclésiastique constitué par Son Éminence poursuit sa mission ; plusieurs séances ont déjà eu lieu.

D'autre part, Dom Rua, Supérieur général des Salésiens, a confié à l'un des plus anciens enfants de Dom Bosco, son secrétaire et confident, le soin de composer une vie complète de celui qui fut le Vincent de Paul de son siècle.

BIBLIOGRAPHIE

Nos remerciements a qui de droit pour l'envoi d'une brochure intitulée :

Histoire Physiologique et Chimique d'un Flambeau ou Bougie de Cire.

Conférence faite devant l'Union Catholique de Montréal le 30 novembre 1840. Par le R. P. J. C. Carrier, C. S. C.

PRIONS POUR NOS MORTS



C'est une bonne et salubre pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils
soient délivrés de leurs péchés.

II Mach., xii, 46.

M. l'abbé Joseph-Octave Simard, Rimou-ki.

Sr Georgianna Grignon, dite Sr Marie du Scapulaire, des Srs
de Jésus Marie d'Hochelega.

Sr Joséphine Bourdages, dite Sr du St-Sacrement, Précieux
Sang de St Hyacinthe.

Adolphe Plessis-Belair, St-Eustache.

Dèlle Henriette Lesage, Montréal.

Isaïe Boudreau.

Dame Jeanne-Alexandrine Porlier, épouse de Charles
Dozois, Montréal.

Dame Marie-Louise-Henriette Valade, épouse de J. A. Defoy,
Québec.

DE PROFUNDIS.

ADOLPHE PERRAULT

RELIEUR, Etc.

No 15 RUE ST-VINCENT - - MONTREAL

Vis-à-vis Messrs J. B. Rolland & Fils.

M. Perrault se charge d'exécuter sous le plus court délai et d'une manière satisfaisante toutes commandes d'ouvrage tel que :

Reliure, Réglage, etc. Prix modérés.

MAGASIN de TAPIS de MERRILL.

1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cocoa et Crumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

A. I. C. MERRILL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

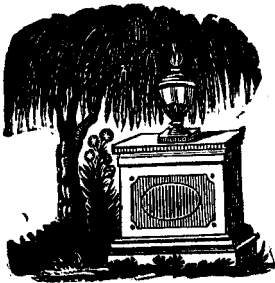
Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue McGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Specialite : Cercueils doubles en marbre,

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 208, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

: FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER,

(Cidevant de la Maison B. LANCTOT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,
Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

A VENDRE

UNE COLLECTION

— DES —

MELANGES RELIGIEUX

15 VOLUMES

RELIÉS DE NEUF.

S'adresser à ce Bureau.

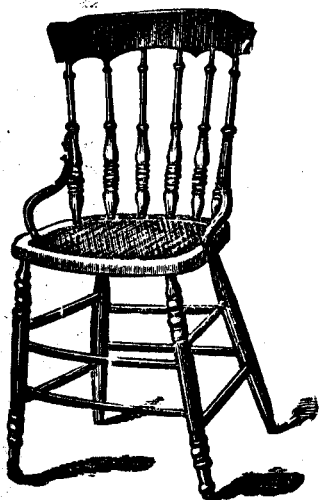
C. S. GAGNIER

Etablie en 1850.

PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 24 RUE VITRE No 24
MONTREAL.



GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

—
EN GROS.
—

MANUFACTURIERS DE

Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.

JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :
BANCS D'EGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.
TOUJOURS EN MANS :
PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.
TELEPHONE 579 B.
107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
ETABLIE EN 1825.
DE EDIMBOURG, ECOSSE.
Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, garant.

VICTOR THERIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
16½ et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.
Téléphone No 1399. PRIX MODERÉS. Spécialité : Embaumer.

A. HURTEAU & FRERE,
MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 106.
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU PLOMBIER, FERBLANTIER,
Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.
No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.